



**COMPTE-RENDU VALANT PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2022 A 20 H 30**

Présents : MM. CALAS Franck, CHAMPION Jean-Pierre, DE CLAVIERE Eric, KNEPERT Marie-Laure, MABRU Philippe, MARTINEZ Frédéric, PAULE Emilie, POULAIN Christophe, QUILLIEN Alexandre, REY Didier, ROBERT Magali, ROLLET Jocelyne, THÊTE Camille, VANNIER Thomas formant la majorité des membres en exercice

Absent (e)s / Pouvoir(s) : CHABANON Thierry

Monsieur le Maire, Franck CALAS, ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : Thomas VANNIER

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal présents pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : changement de prestataire pour la location du photocopieur.

L'ensemble des membres présents donne son accord.

Le compte-rendu valant procès verbal du 13 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ D-2022-02-01 : Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour les travaux de changement de chauffage du commerce « Le Cheval Blanc »

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'objectif de ce projet est de remplacer le chauffage actuel très énergivore (radiateurs électriques) par un poêle à bois.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2022.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DETR	4 940.00	80.00 %
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Total subventions publiques*		4 940.00	80.00 %
Fonds propres	/	1 235.00	20.00 %
Emprunts	/		
Total autofinancement		1 235.00	20.00 %
TOTAL GENERAL HT	/	6 175.00	100.00%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte l'opération de remplacement du chauffage du dernier commerce, approuve le plan de financement prévisionnel, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

II/D-2022-02-02 : Convention tripartites pour la réalisation d'une plantation forestière

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'initiative PLANT'ACTION, un partenariat a été mis en place entre le fonds de dotation OYO POUR TOUS, la communauté d'agglomération Haut Bugey Agglomération et l'Office National des Forêts pour permettre de financement de projets de reboisement en forêt publique. OYO POUR TOUS a souhaité s'investir dans cette opération au profit du reboisement d'une partie de la forêt de Mogneneins (2 hectares) en accordant un soutien financier à ce projet de plantation.

Le parrain (OYO POUR TOUS) apportera son soutien financier à l'ONF (l'opérateur) qui lui mettra tout le soin d'un professionnel dans la préparation et la réalisation du projet. La commune quant à elle s'engage à assurer le financement de l'entretien des plantations sur les années suivantes entre 2022 et 2025 afin d'assurer la réussite des plantations financées par le parrain. Des devis seront proposés par l'ONF à la commune.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de la convention.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs. Il l'autorise également à conclure la convention correspondante avec l'ONF et OYO POUR TOUS annexée à la délibération.

Commentaires :

Didier REY : Pour information la réunion qui avait été annulé à cause des conditions sanitaires a été fixée au 16/03 à 14h30 sur le site. Il demandera quel est le nombre de personnes acceptées à y participer.

Jean-Pierre CHAMPION tient à rappeler que même si elle n'est pas citée dans la convention c'est Sté FERMOB qui finance cette opération

III/ D-2022-02-03 : Convention de commande groupée relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la constitution des Schémas Communaux de Défense contre l'Incendie, la société BATISAFE a été retenue pour effectuée les DECI des 11 communes adhérentes (Chaleins, Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy, Mogneneins, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône et Thoissey).

La prise en charge financière sera assumée en totalité par la commune de Thoissey qui émettra des titres de recouvrement à chacune des communes adhérentes.

Le prix de cette prestation s'élève à 2382.84 € TTC pour la commune de Mogneneins.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil leur accord pour la création d'un groupement de commande relative à la DECI ainsi que l'autorisation de signer la convention entre la Commune de Thoissey et les communes adhérentes.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la création d'un groupement de commande relative à la DECI et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Commentaires :

Philippe MABRU : Depuis quand est ce obligatoire ?

Franck CALAS : Depuis 2015

Philippe MABRU : Lorsque l'on a installé la citerne incendie était-ce déjà obligatoire ?

Franck CALAS : Non

Magali ROBERT : La Communauté de Communes ne peut elle pas participer ?

Jean-Pierre CHAMPION : Non car la Communauté de Commune a souhaité que cette compétence reste communale. Ce document est important car depuis le regroupement à Bourg-en-Bresse des pompiers, ce ne sont pas forcément ceux de Thoisy qui interviennent. Grâce à cela, n'importe quelle caserne pourra, via une application, connaître tout les emplacements des bornes incendies.

IV/ D-2022-02-04 : Convention groupement de commande pour la passation d'un marché public de fourniture papier

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de créer un groupement de commandes afin d'organiser un marché de fournitures à l'échelon intercommunal avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre et 12 communes membres de l'intercommunalité. Il rappelle que nous y avons déjà adhérer mais que celle-ci arrivant à échéance il faut à nouveau relancer un marché public.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des Marchés Publics, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Etude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Etude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque commune membre (maire ou une autre personne désignée par lui).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier, désigne Monsieur Jean-Pierre CHAMPION représentant de la commune au sein de la Commission d'Etudes des Offres et autorise le Maire à signe la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

V/ Contrat Ford Lease (véhicule communal)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat concernant le Ford Transit, véhicule communal actuellement en location chez Ford Lease, arrive à son terme (29/09/2022).

Une nouvelle proposition nous a été faite pour le remplacer et aux vues des délais de commande il demande de délibérer dès à présent.

La concession Ford nous propose un leasing sur 48 mois avec un kilométrage de 40 000 kms par an (ajustable annuellement selon utilisation) pour un Ford Transit T350 avec divers accessoires pour un loyer mensuel de 486.34 € HT soit 583.62 € TTC

Il précise que la livraison du véhicule se fera courant septembre.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le système du leasing pour le véhicule communal ainsi que la proposition de la Concession Ford pour un montant mensuel de

583.62 € TTC par mois + kilométrage. Il autorise le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

VI/ Prestataire photocopieur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le photocopieur est en location avec REX ROTARY et que le contrat arrive à son terme le 22 juin prochain. La Sté MBI, nous propose des conditions financières intéressantes. Cette société existe depuis 40 ans et c'est notamment par la qualité de service, la réactivité et la considération de ses clients qui sont des valeurs transverses et partagées par tous les collaborateurs. Elle apporte un service qui n'est en rien commun à celui des autres prestataires : livraison des consommables par les techniciens, visites préventives systématiques et réajustement du matériel en cas de besoin. C'est en partie pour cela que nous souhaitons ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide à l'unanimité de conclure un nouveau contrat de location de photocopieur avec MBI aux conditions suivantes :

* Durée du contrat : 5 ans

* Formule locative 95 € HT /mois + maintenance + consommables

- Tarifs : copie noire : 0 € 007 HT/page et 0 € 06 HT/page pour la couleur

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Commentaires :

Marie-Laure KNEPPER : Sont-ils vraiment réactifs ?

Franck CALAS : Oui ils s'engagent à intervenir dans la journée. A savoir que 2 audits ont été fait par MBI, un pour le photocopieur et l'autre pour le parc informatique et ce gratuitement.

Jean-Pierre CHAMPION : Je tiens à préciser que d'autres collectivités leur ont fait confiance comme Châtillon, Valeins...et que ce choix est guidé par une approche globale de notre parc informatique.

IV/ Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que :

- sa commission se réunira le 5 mars à 10h pour étudier le compte administratif qui sera voté lors du Conseil Municipal du 17 mars.
- La commune a obtenue le 2 février un 4ème @ pour sa gestion du numérique.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU nous informe que :

- La réunion prévue le 27 janvier pour fixer les animations 2022 a été reportée en mars.
- Le bulletin est chez DG PROMO pour mise en page. Lorsque la maquette nous sera transmise merci de faire le retour de remarques éventuelles le plus rapidement possible.
- La bibliothèque a enfin du chauffage.
- La bibliothèque accueille 67 élèves de primaire et 45 de maternelle par groupe. Bon retour des enfants. Sur un an 1000 prêts de livres ont été fait aux écoles.
- Jeudi 3 mars dans le cadre de la DLP 3 bénévoles de la bibliothèque vont aller à Bourg-en-Bresse pour renouveler une centaine de livres. Cette opération se fait 2 fois par an.
- Remerciement aux employés communaux pour :
 - . la fabrication d'une nouvelle boîte à livre qui sera peinte par les élèves de l'école et dont l'implantation sera étudié par la suite (sûrement sur Flurieux).
 - . la réparation des étagères de la boîte à livre du Bourg.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET informe que :

1 Urbanisme :

- En ce moment il y a beaucoup de demandes de division de parcelle.
- 3 dossiers ont été reçus de façon dématérialisée (2 DIA et 1 DP)

Commentaires :

Frédéric MARTINEZ : Ne va-t-il pas y avoir saturation au niveau des constructions ?.

Jocelyne ROLLET : Malheureusement il n'y a plus de limitation de surface pour construire en zone U.

2 Développement durable :

- Suite à la réunion du 24 janvier dernier les affiches pour le week-end Zéro déchets ont été finalisées.
- Pour la fabrication des hôtels à insectes, merci à chacun d'entre vous d'apporter quelques matériaux afin de pouvoir les remplir.

Commentaires :

Marie-Laure KNEPPERT : Quel est l'intérêt d'installer des hôtels à insectes en campagne ?

Camille THETE : Cela permet la centralisation d'espèces à un seul endroit mais surtout de véhiculer un message.

Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY nous informe que :

- Une mini-pelle a été louée 2 semaines pour que les employés puissent effectuer les travaux d'entretien des fossés, des têtes de ponts et les problèmes d'eaux pluviales.
- Un paravent a été installé par les employés au point d'apport volontaire.
- Les fondations du nouveau massif de fleurs au Caton ont été faites.
- La mise aux normes électriques des branchements des guirlandes est en cours. Les employés les font petit à petit.
- Les réparations et entretien des bornes incendies signalées par la Sté Cholton ont été faites par les employés.
- En ce qui concerne le fleurissement rendez-vous le 9 mars à 9h aux Serres du Baderand

V/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que :

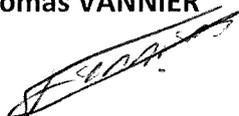
- Le Centre de Gestion de l'Ain demande l'ouverture d'un débat sur la protection sociale et complémentaire afin de connaître le positionnement du Conseil Municipal.
- Le SIVOS n'avait plus de Président ni de secrétaire depuis le 28/01/2022. Suite aux élections du 10 février dernier ont été nommé président : Franck CALAS et vice-président Romain COTTEY. Le recrutement de la secrétaire est en cours. Une réunion est prévue le 28 février pour parler du transport scolaire.

Concernant les inscriptions scolaires, Camille THETE demande aux parents de prendre rendez-vous au secrétariat de Mairie. Merci à la commission communication de mettre en ligne l'information.

Les dates des prochains conseils sont fixés ainsi : le 17/03, le 7/04, le 19/05, le 23/06, le 21/07, le 15/09, le 13/10 le 17/11 et le 15/12.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 22 h 15.

La Secrétaire de Séance
Thomas VANNIER



Le Maire,
Franck CALAS



